

PROGRAMME DE FORMATION

CACES R.485 - Transpalette Electrique à Conducteur Accompagnant – 3jours

Public et pré-requis

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français

Durée

- 3 jours soit 21 heures

Lieu

- Intra entreprise :
- dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- salle de cours équipée
- Zone sécurisée dédiée
exclusivement à la formation
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur
expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et certificative

Equipements de protection individuels

Chaussures de sécurité, casque,
gants, harnais & longues obligatoires

Objectif

Former les participants à la Conduite des transpalettes électriques à conducteur accompagnant en leur apprenant les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise, la maintenance de premier niveau et les techniques de stockage, transfert, déstockage, chargement et déchargement de véhicule qui leur permettront de maîtriser les transpalettes électriques de l'entreprise.

Contenu

I / Partie théorie

Réglementation

- Recommandation des CTN du 21 octobre 1993 (R.485)
- Les responsabilités civiles et pénales

La technologie de transpalette

- Les différents types d'appareils
- Les capacités nominales
- Les caractéristiques des transpalettes (normes)
- Les équipements (roues, vérin, batterie)

Le cadre de mise en œuvre

- En site de production
- En zone de stockage
- Aux quais de transport
- A l'intérieur des véhicules

Les mesures de sécurité liées aux facteurs de risques

- L'opérateur : caractère physique et psychologique
- La tâche à accomplir
- La charge à transporter (Règles de chargement)
- Les matériels (vérifications)
- Les facteurs d'ambiance de travail

Les opérations de quais – chargement et déchargement des véhicules

- Les ponts de liaison : quai / véhicule
- La stabilité des véhicules
- La sécurité des chargements
- Le travail en magasin

Mise en charge des batteries

- Sécurité à respecter
- Contrôle des niveaux
- Précaution pour la mise en charge



Les vérifications avant le départ

- Le système de roulage
- Le vérin
- La batterie

II / Partie pratique

- Mise en application des vérifications à la prise et à la fin du poste
- Respect des règles de sécurité liées à la circulation dans l'entreprise
- Approvisionnement des postes de travail
- Lecture de la plaque de charges sur chariots
- Respect des règles de gerbage suivant spécificité de l'entreprise
- Exercices en vraie grandeur (respect de l'environnement)



Validation

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.